

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 63

Séance ordinaire du 30 juin 2023

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 3
Nombre de membres présents à la séance : 16	Nombre de votants : 15
Date de la convocation : 19 juin 2023	

N° 3

**Compte de gestion des dépenses et recettes présenté
par Monsieur le Payeur départemental pour l'exercice 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 30 juin à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- Mme BERNARD, Mme BETHUNE, M. BOYER, Mme BRUN, M. DERRÉ, Mme DURON, M. GAUMET, M. GUILLAUME, Mme KHEMISTI, M. MEYNIER, M. PERRODIN, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. VALLÉE.

Membres ayant voix consultative

- **Suppléant** : Mme GUILLOT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général GLASIAN, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BERARD, Adjudant-chef CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Capitaine IZARD.
- **Référent mixité et lutte contre les discriminations** : Lieutenant Colonelle SOURCIAT-LEDEY.

Membres de droit

- M. MALET, Directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. CHÉSI, Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. CHAMBON, M. DA SILVA, M. DAUDUIT, M. DESFORGES, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, Mme MAISONNET, M. MORVAN, M. PERRET, M. SOUCHAL, M. VEYSSIERE.
- **Suppléants** : M. BESSEYRE, Mme BONY, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GALPIER, M. GRAND, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PETEL, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeur-pompier** : Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant-chef VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER, M. TRICHARD.

Le Payeur départemental, en sa qualité de comptable public du Trésor, a pour mission l'exécution des dépenses et des recettes de certaines collectivités, syndicats, et établissements publics dont le Service départemental d'incendie et de secours.

À la fin de chaque exercice, il établit un compte de gestion d'où sont extraites les données chiffrées contenues dans le présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

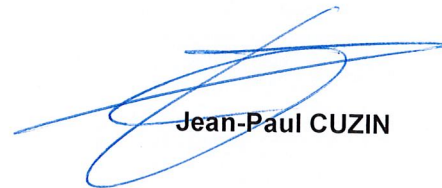
- **de prendre acte du compte de gestion des dépenses et recettes du SDIS, tel qu'il vous est présenté par Monsieur le Payeur départemental.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le

04 JUIL. 2023

Le président
du conseil d'administration du SDIS 63,



Jean-Paul CUZIN

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20230630-23_09150-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU PUY-DE-DOME**

RAPPORT DU COMPTABLE

Exercice 2022

PAIERIE DEPARTEMENTALE DU PUY-DE-DOME

Le Payeur départemental établit à la fin de chaque exercice un compte de gestion dont sont extraites les données chiffrées, comprenant à la fois les opérations budgétaires réelles et d'ordre et les opérations d'ordre non budgétaires, contenues dans le présent rapport,

Les moyennes nationales retenues sont issues des centralisations en cours de l'exercice 2021, elles se réfèrent aux SDIS classés en catégorie B population supérieure ou égale à 400.000 habitants et inférieure à 900.000

Les données chiffrées sont exprimées en milliers d'euros (K€), ou en euros par habitant pour les comparaisons aux valeurs de la strate démographique. 37 départements constituent cette strate démographique.

SOMMAIRE

I – Résultat comptable et évolution

A – Evolution des dépenses et recettes

1) Section de fonctionnement

Les charges

Les produits

2) Section d'investissement

Les dépenses

Les recettes

B – Résultat comptable

II – Les équilibres financiers

A – L'autofinancement

B – Le financement des investissements

C – Bilan et équilibre financier

D – La trésorerie

III - Action du comptable / recouvrement des titres

Conclusion

Le budget annexe de la télé assistance

Fiche de situation financière 2021

I – Résultat comptable et évolution

Les éléments présentés ne concernent que le budget principal.

A – Evolution des dépenses et recettes

1) La section de fonctionnement

a/-Les charges

Les dépenses de fonctionnement sont divisées en six catégories :

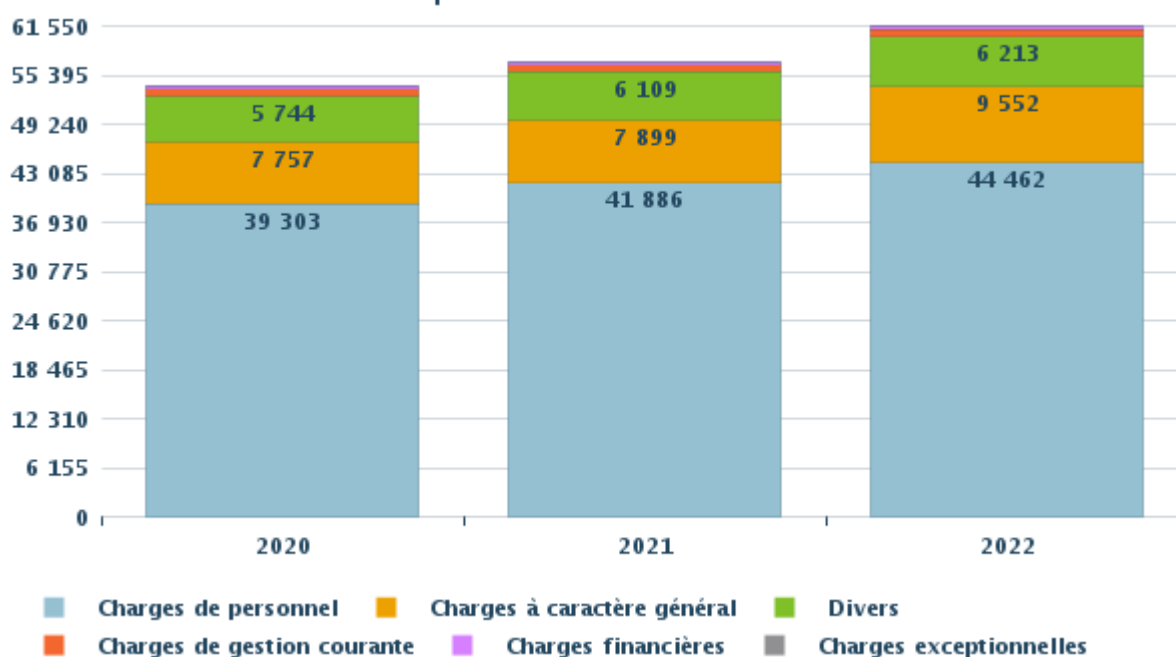
1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances...)
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...)
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation...)
5. Les charges exceptionnelles (subventions exceptionnelles, amendes...)
6. Les charges calculées (dotations aux amortissements et provisions...)

Réalisation des dépenses de fonctionnement en euros en 2022

	Montant	Taux de réalisation *
Charges à caractère général	9 552 196	92%
Charges de personnel	44 461 709	100%
Charges de gestion courante	963 504	98%
Charges financières	345 958	99%
Charges exceptionnelles	6 419	33%
Divers	6 213 094	100%
Total	61 542 879	

*Dépenses effectives / crédits budgétaires *100

Evolution des dépenses de fonctionnement en K euros



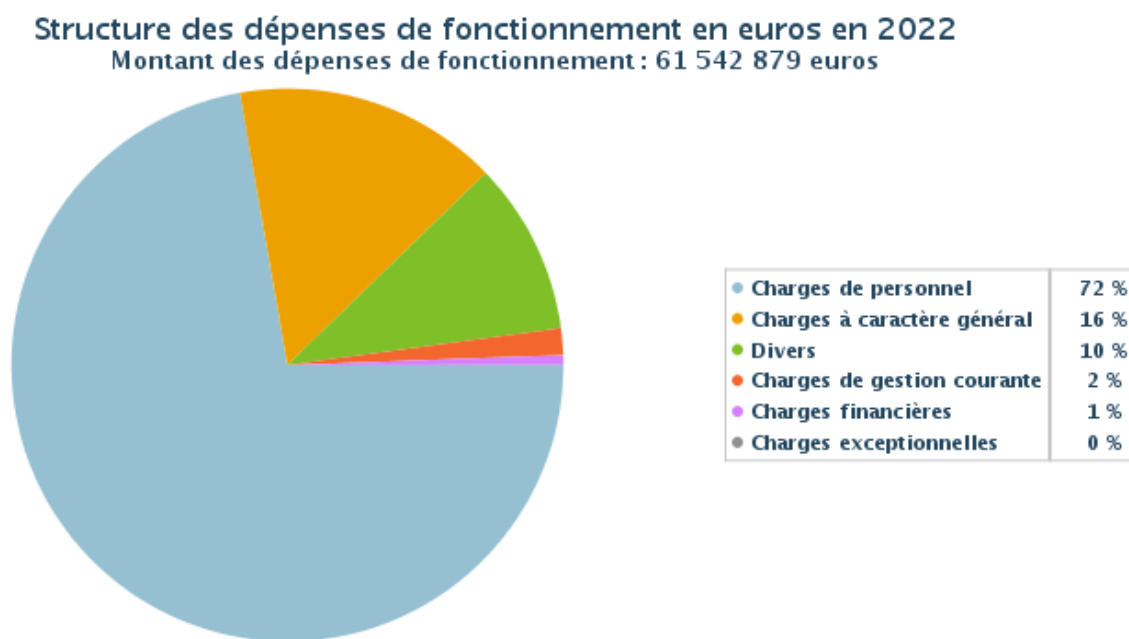
Globalement, les charges de fonctionnement augmentent de 7,94 % par rapport à l'exercice précédent.

Les charges de personnels sont en constante augmentation depuis 2019, elles ont augmenté de 6,15 % entre 2021 et 2022. Elles représentent 72 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges à caractère général telles que les fluides, les dépenses de fourniture et d'entretien, les frais de communication accusent une hausse de 20,92 %. Elles représentent 16 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges diverses, correspondant essentiellement aux charges calculées comme les dotations aux amortissements, augmentent légèrement par rapport à 2021 (+1,7%). Elles représentent 10 % du total des dépenses de fonctionnement.

Les charges financières augmentent légèrement en 2022 mais ne représentent qu'1 % des dépenses de fonctionnement .



Le taux d'exécution budgétaire en dépenses est de 98,66 % contre 93,89 % en 2021.

b/-Les produits

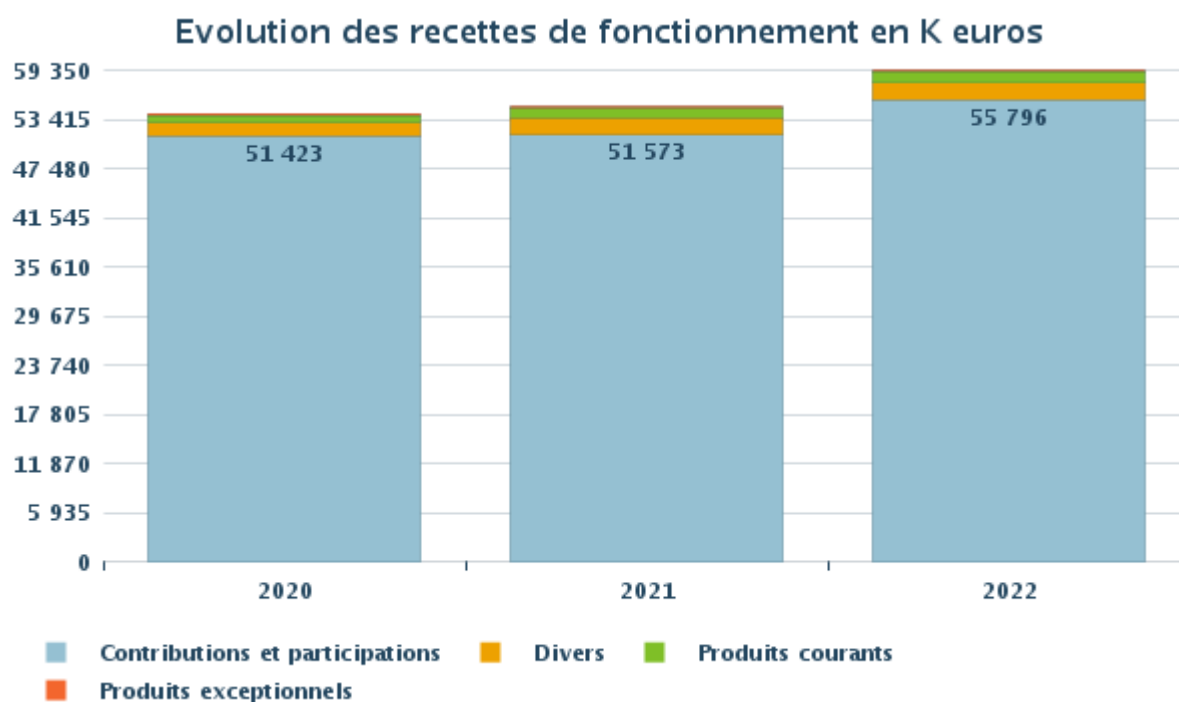
Les recettes de fonctionnement sont divisées en six catégories :

1. La fiscalité directe locale
2. Les subventions et participations de l'Etat et des autres collectivités (dont les dotations)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics)
4. Les produits financiers (produits des placements...)
5. Les produits exceptionnels (produits des cessions d'immobilisation...)
6. Les produits calculés (reprises sur amortissements et provisions)

Réalisation des recettes de fonctionnement en euros en 2022

	Montant	Taux de réalisation *
Contributions et participations	55 795 527	100%
Produits courants	1 397 925	100%
Produits exceptionnels	121 559	117%
Divers	2 034 707	100%
Total	59 349 719	

*recettes effectives / crédits budgétaires *100



Les produits de fonctionnement progressent globalement de 7,955 % par rapport à 2021.

Le taux d'exécution budgétaire en recettes réelles de fonctionnement est supérieur à 100 %.

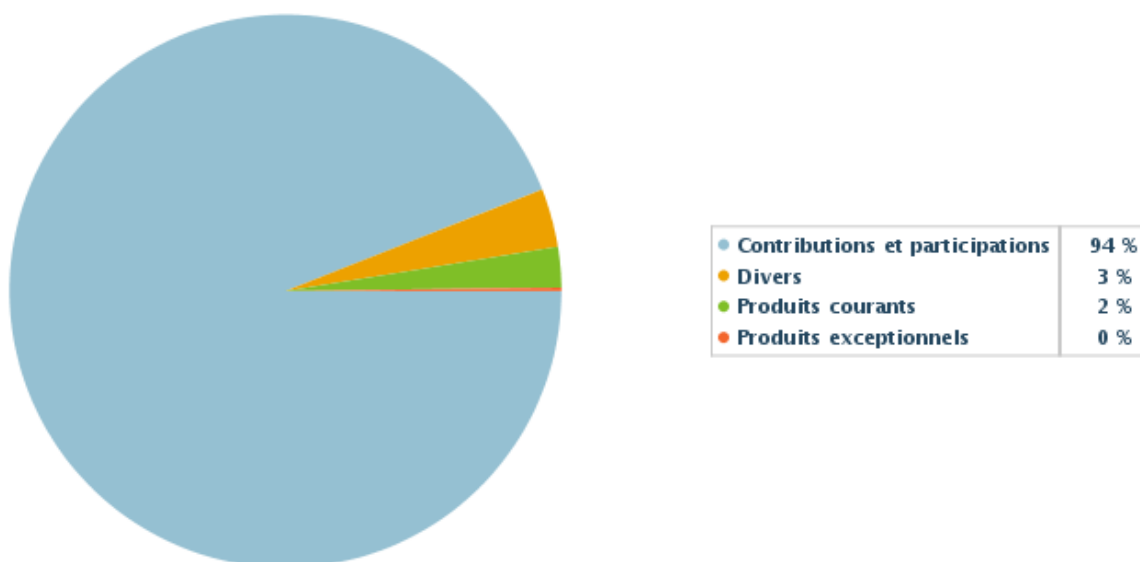
Le poste le plus important, représentant 94 % des produits de fonctionnement, est celui des contributions et participations. Il présente une augmentation de 8,19 % par rapport à 2021.

Les produits courants, pour l'essentiel les prestations de service et ventes de produits, augmentent de 15,05%. Ils représentent 2 % des recettes de

fonctionnement.

Les produits exceptionnels affichent un taux de réalisation de 117 % par rapport aux crédits inscrits au budget. Pour autant, le montant des opérations est négligeable par rapport à la masse budgétaire. L'essentiel de ces produits provient de cession d'éléments d'actifs (compte 775).

Structure des recettes de fonctionnement en euros en 2022
Montant des recettes de fonctionnement : 59 349 719 euros



2) La section d'investissement

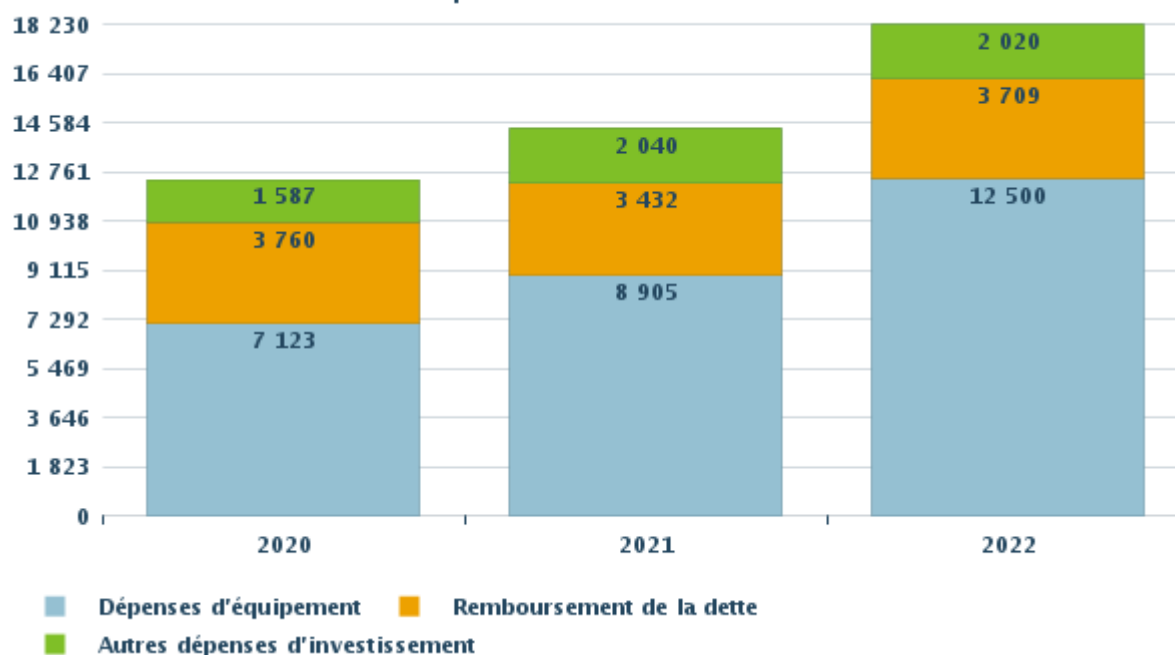
a/-Les dépenses

Réalisation des dépenses d'investissement en euros en 2022

	Montant	Taux de réalisation *
Dépenses d'équipement	12 500 412	64%
Remboursement de la dette	3 709 182	100%
Autres dépenses d'investissement	2 019 565	97%
Total	18 229 159	

*Dépenses effectives / crédits budgétaires *100

Evolution des dépenses d'investissement en K euros



Le taux d'exécution, y compris les opérations d'ordre, s'établit à 72,07 % en 2022. Sur les seules opérations réelles, le taux de réalisation est de 69,82 %.

Les dépenses d'investissement mandatées en 2022 augmentent de 26,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette hausse est essentiellement due aux dépenses d'équipement, inscrites aux chapitres 20,21 et 23 + 40,37%

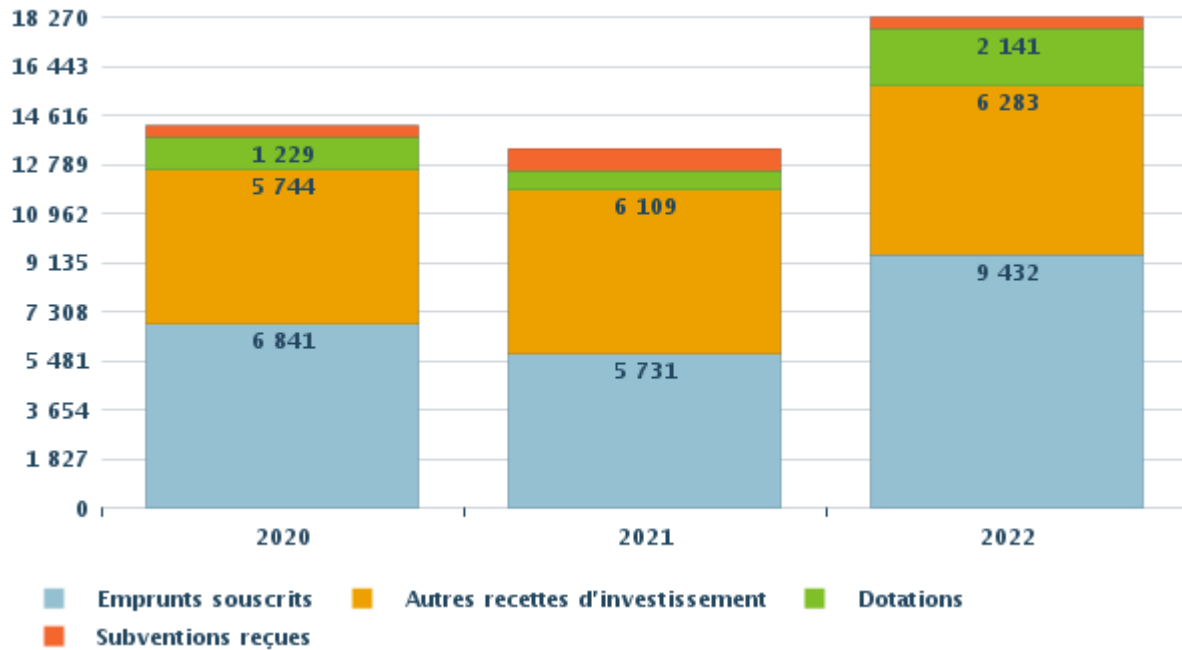
b/-Les recettes

Réalisation des recettes d'investissement en euros en 2022

	Montant	Taux de réalisation *
Dotations	2 140 547	100 %
Subventions reçues	407 078	100 %
Emprunts souscrits	9 432 000	57 %
Autres recettes d'investissement	6 282 823	99 %
Total	18 262 448	

*recettes effectives / crédits budgétaires *100

Evolution des recettes d'investissement en K euros



L'exécution budgétaire en recettes, y compris les opérations d'ordre, est de 72,20 %. L'essentiel de la différence provient des emprunts prévus mais non réalisés en totalité.

B – Le résultat

Le résultat est égal à la différence entre la totalité des produits et des charges de fonctionnement constatés au cours de l'exercice.

Il tient compte des dotations et reprises sur amortissements et provisions.

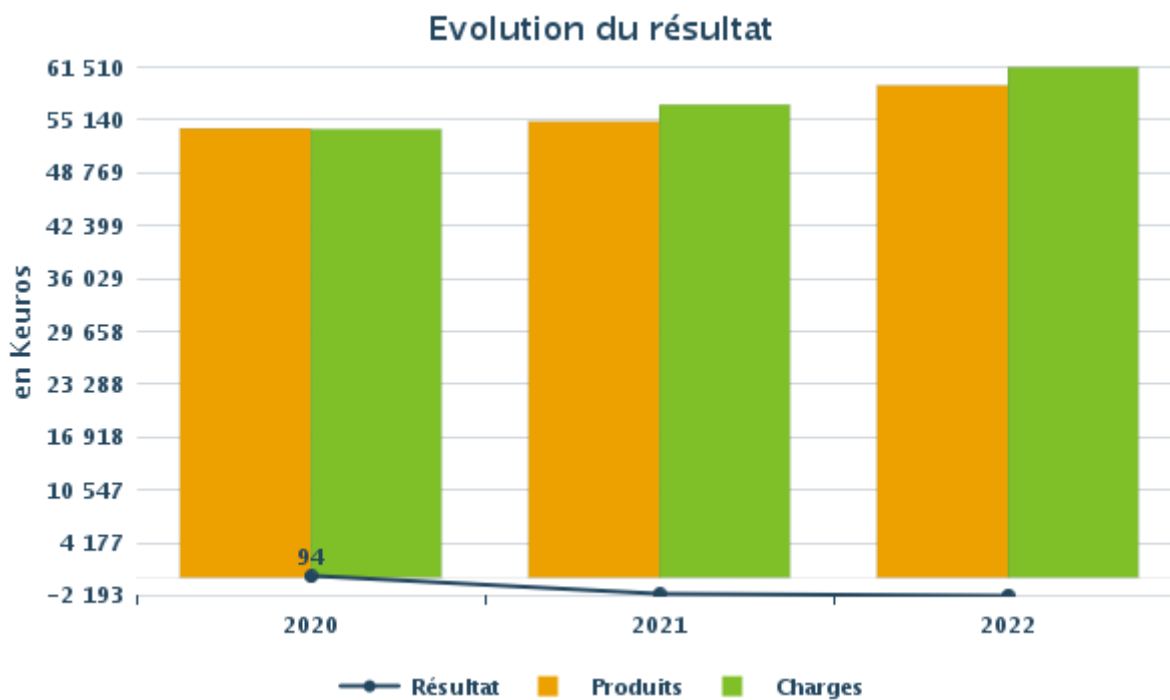
Il équivaut au solde positif ou négatif de la section de fonctionnement qui apparaît dans le compte administratif.

Le résultat traduit l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité constaté au cours de l'exercice.

Tableau de calcul du résultat

Produits de fonctionnement*	59 314 343
Charges de fonctionnement*	-61 507 503
Résultat de l'exercice*	-2 193 160

*Résultat calculé en enlevant les atténuations de charges du chapitre 013 (du fait de leur caractère inclassables) en dépenses comme en recettes.



Le résultat de fonctionnement 2022 est, comme celui de 2021, déficitaire pour un montant de 2 193 K€ (2039 k€ en 2021).

Résultat comptable toutes sections confondues

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée en investissement exercice 2022	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	3 205,76	0,00	33 288,97	36 494,73
Fonctionnement	4 036 258,60	1 000 000	- 2 193 160,32	843 098,28
Total	4 039 464,36	1 000 000	- 2 159 877,35	879 593,01

Le résultat comptable, toutes sections confondues, est en très forte chute.

II – Les équilibres financiers

A – L'autofinancement

La CAF est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

Les produits et charges réels sont les opérations qui donnent lieu à encaissement et décaissement effectifs.

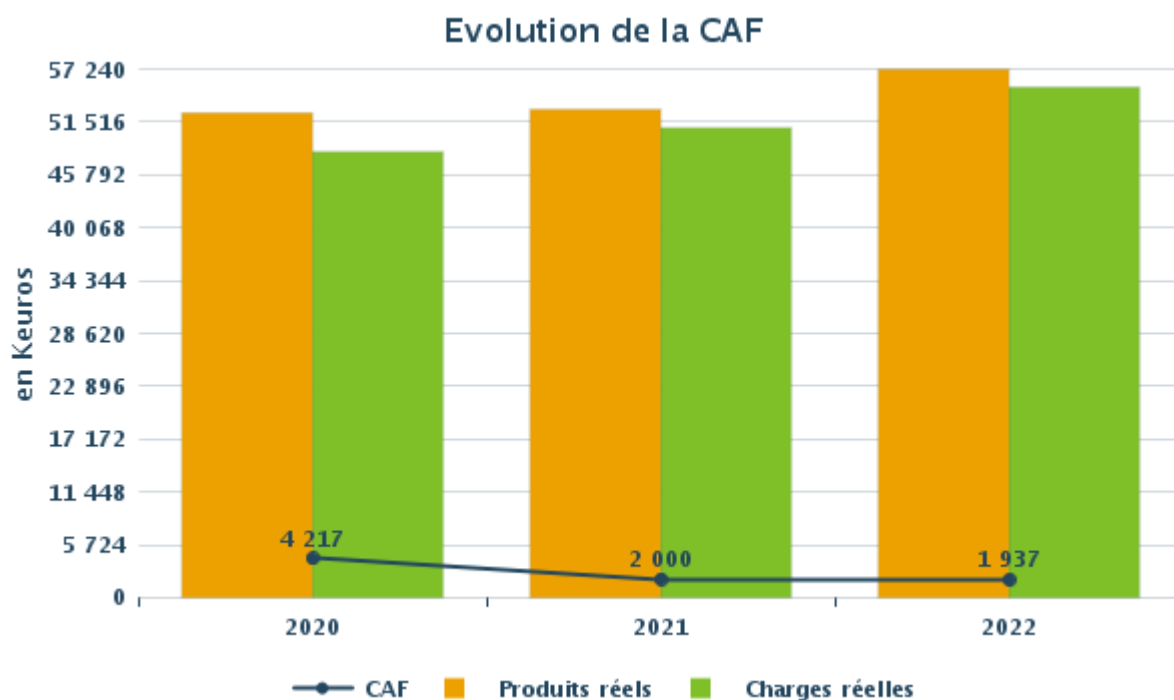
Ils ne tiennent donc pas compte des dotations et reprises sur amortissements et provisions qui constituent des charges et produits dits calculés.

La CAF brute traduit la capacité de la collectivité à financer, par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement, ...)

La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement par ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette.

Tableau de calcul de la CAF

Résultat de l'exercice	-2 193 160
- produits de cession des immobilisations	-83 455
+ dotation aux amortissements et provisions	5 938 335
- reprises sur amortissements et provisions	-0
+ autres charges calculées	274 758
- autres produits calculés	-1 999 332
Capacité d'autofinancement brute	1 937 146
- remboursement de dettes bancaires et assimilées	-3 355 182
Capacité d'autofinancement nette	-1 418 036



Du fait d'un résultat de fonctionnement déficitaire La CAF brute a été divisée par plus de 2 entre 2020 et 2022. Par un effet ciseau, avec une augmentation du remboursement de la dette, la capacité d'autofinancement nette est, comme en 2021, négative. Cela signifie que le SDIS ne peut se servir de cette CAF pour

financer ses investissements.

B – Le financement des investissements

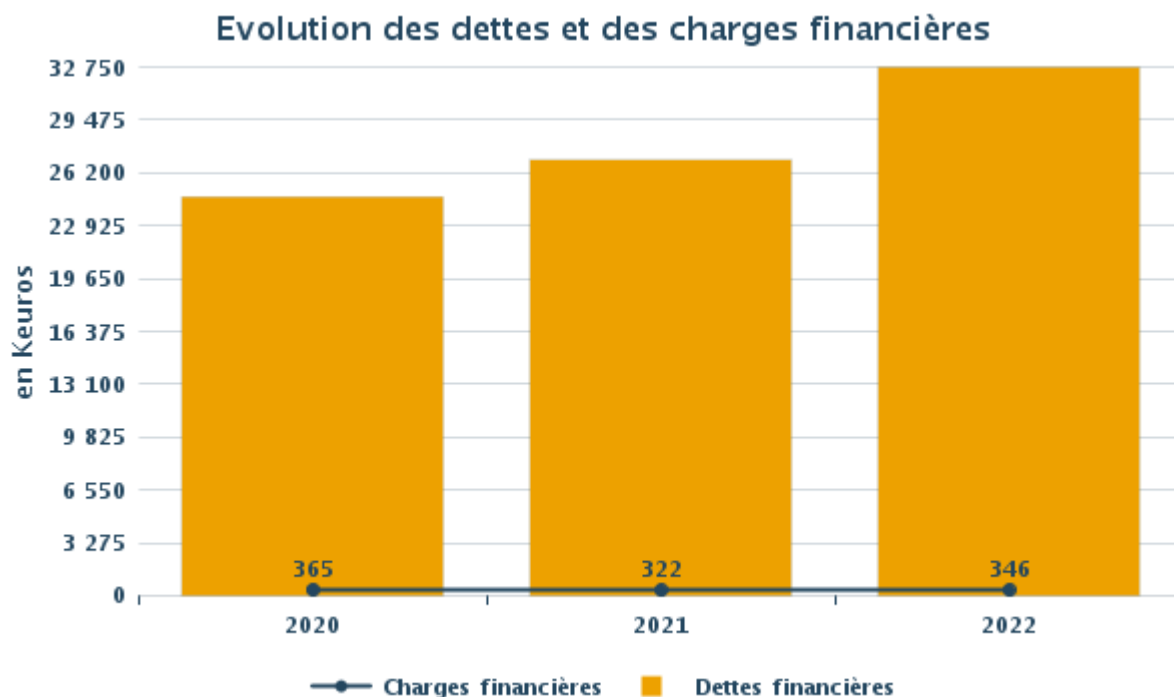
Le tableau de financement permet d'expliquer par quelles ressources (cessions d'actifs, autofinancement ou emprunts nouveaux) ont été financés les emplois de l'année (investissements nouveaux et remboursement du capital de la dette).

Tableau de financement 2022 en Keuros

Investissements	Exercice N	Financement des investissements	Exercice N
Acquisition d'immobilisation*	12 045	CAF	1 937
Autres emplois		Produit de cession des immobilisations	83
Remboursement des emprunts	3 355	Autres ressources**	1 617
		Emprunts nouveaux	9 078
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	15 400	TOTAL DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	12 716
Excédent de financement		Déficit de financement	-2 684

* Calcul des acquisitions des immobilisations : comptes 20-204+21-217+23-2317-237-238

** Calcul des autres ressources: Crédit comptes 102-10229+13-139+165+1676+1687+18+20+21+22+23-237-238+24+26-269+27-2768-279+454+455+458- débit675



C – Bilan et équilibre financier

Le bilan retrace la patrimoine de la collectivité au 31 décembre.

Ce patrimoine comprend un actif (les biens immobiliers ou mobiliers, les créances, les stocks et la trésorerie) et un passif (total des moyens de financement que détient la collectivité).

Le bilan fonctionnel est un bilan condensé visant à fournir une vision de la collectivité en terme d'emplois et de ressources. Il permet d'identifier les politiques d'investissement et de financement des années passées. A partir du bilan fonctionnel, sont déterminés le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette.

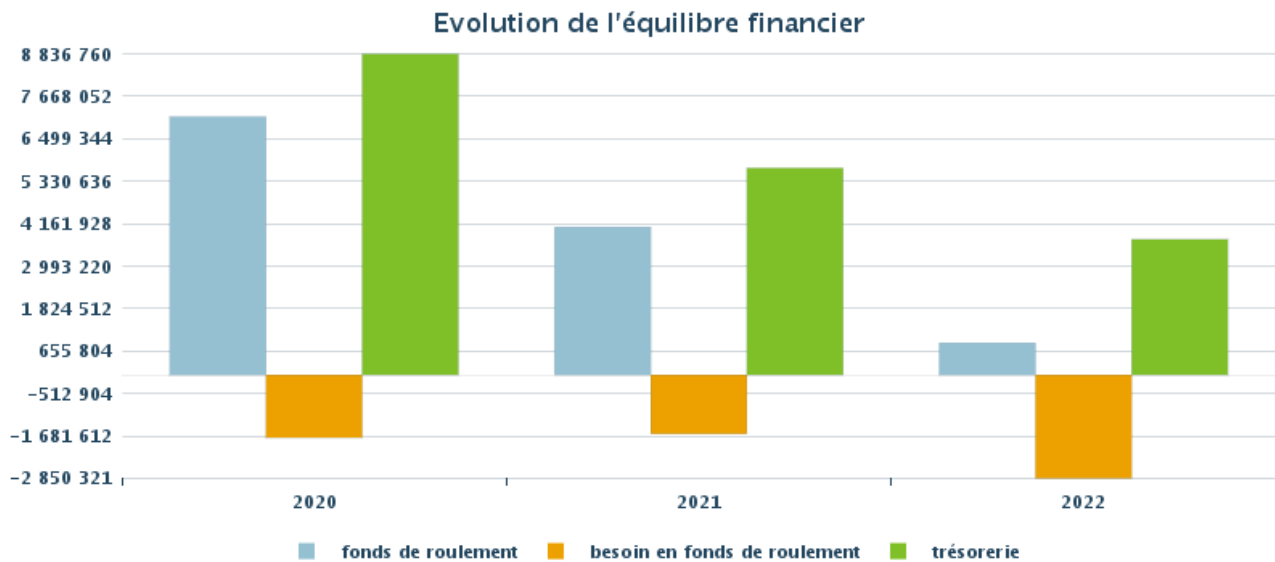
Le fonds de roulement (FDR) est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la collectivité a dégagés au cours du temps. Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances (y compris stocks) et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

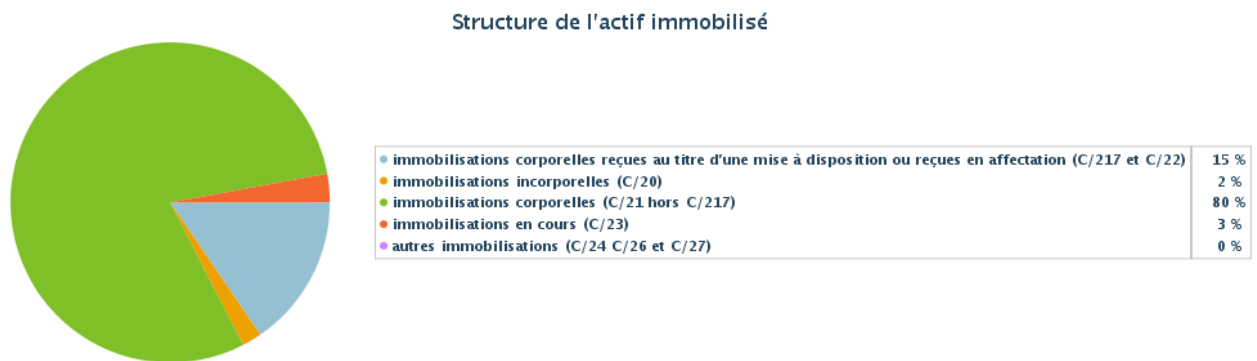
La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Des crédits de trésorerie peuvent être souscrits auprès d'établissements bancaires afin de faire face à des besoins ponctuels de disponibilités. Ils s'assimilent à des dettes à court terme et figurent donc au passif du bilan. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Bilan fonctionnel

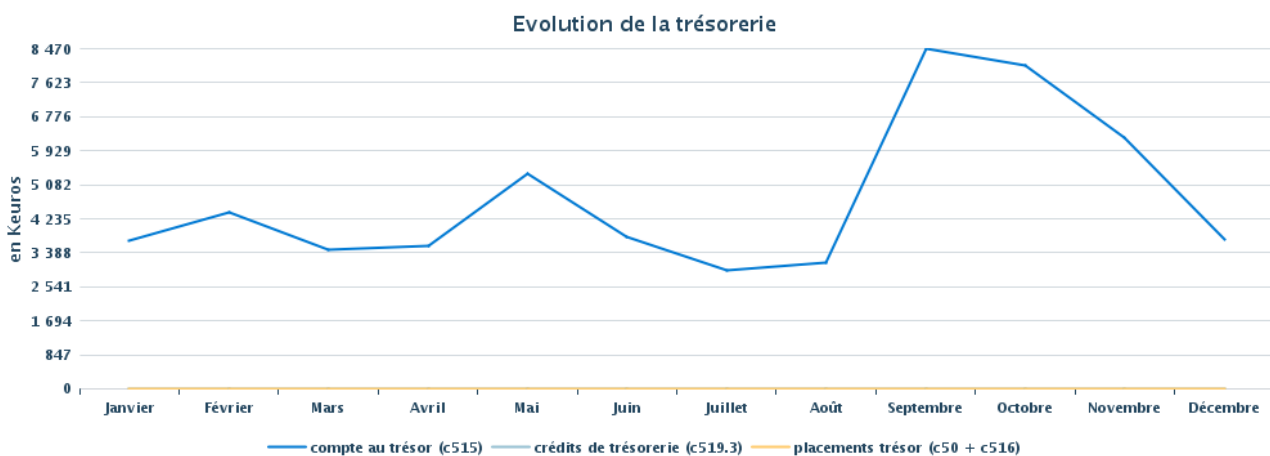
	ACTIF	PASSIF	
8 20			
7 20		Subventions, dotations, réserves 144 053 726	
6 19	Immobilisations 175 861 008		
5 19		Dettes financières 32 686 875	
4 18			FDR = 879 593
3 18			
2 18	Stocks et créances 984 878	Dettes fournisseurs et sociales 3 835 199	
1 17			
17			
-82	Trésorerie 3 729 914		
-1 83			BFR = -2 850 321
			Trésorerie = FDR - BFR = 3 729 914



Le fonds de roulement est divisé par 4,5 par rapport à 2021. Le besoin en fonds de roulement est négatif car le SDIS possède plus de dettes que de créances. Il en résulte une trésorerie positive mais en forte baisse par rapport à l'exercice précédent.



D – La Trésorerie



III – Action du comptable

Le nombre de lignes de titres émises en 2022 est de 891 contre 889 en 2021. Le délai de traitement des titres a été de 1,26 jours en 2022 contre 2,06 jours en 2021.

Le taux de recouvrement sur les prises en charge de l'année précédente est de 99,89 % . Il reste stable par rapport à 2021.

L'ancienneté des créances (supérieure à un an) en nombre est de 34 en 2022 contre 26 en 2021.

Le nombre d'actes de poursuite est 25 SATD en 2022 contre 24 en 2021. 3 saisies mobilières ont été pratiquées en 2022 contre aucune en 2021.

Le nombre de lignes de mandats émises en 2022 est de 11 649 contre 10 963 en 2021. Le délai de paiement du comptable est de 1,73 jours contre 2,17 en 2021. Le délai global de paiement est de 15,24 jours en 2022 contre 14,68 en 2021.

Le taux de rejet des lignes de mandats est de 0,41 % contre 0,33 % en 2021 ;

Concernant le contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD), au total 10484 lignes de mandats ont été transmises au visa de la Paierie, hors paye, soit 528 de plus qu'en 2021.

Sur cette base, les services de la Paierie ont contrôlé de façon exhaustive l'ensemble des pièces justificatives de 2269 lignes (+190) représentant 21,6 % de l'ensemble des lignes de mandats hors paye et 86,1 % (33 896 245 euros) du montant des dépenses de 2022.

Le taux d'erreur global se dégrade donc à nouveau sensiblement passant de 1,54 à 2,11 % après une amélioration continue pendant les 5 années précédentes .

Le Taux d'erreurs patrimoniales significatives reste relativement stable et se situe toujours toujours à un excellent niveau en s'établissant à 0,35 % (0,19 en 2021).

La qualité du mandatement ressort à un très bon niveau.

Conclusion

La situation financière du SDIS apparaît dégradée à la lecture des éléments comptables.

Les charges de fonctionnement augmentent plus rapidement et de manière plus importante que les recettes de fonctionnement. Par cet effet ciseau, la CAF nette devient négative et ne permet plus de financer une partie des investissements.

Dés lors, le recours plus important à l'emprunt va générer des charges financières plus importantes, venant encore obérer la capacité de financement.

Pour récupérer cette situation, le SDIS doit : soit diminuer ses charges de fonctionnement soit augmenter ses ressources.

Le budget annexe de la téléassistance

1/-Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont divisées en six catégories :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances...)
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...)
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation...)
5. Les charges exceptionnelles (subventions exceptionnelles, amendes...)
6. Les charges calculées (dotations aux amortissements et provisions...)

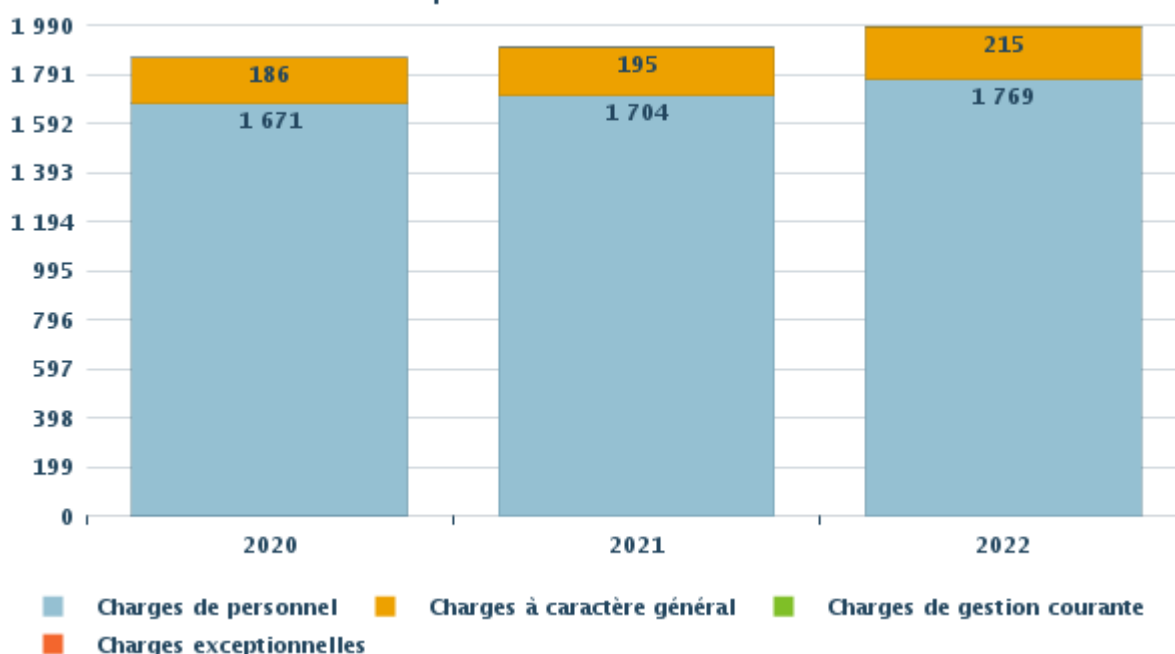
Réalisation des dépenses de fonctionnement en euros en 2022

	Montant	Taux de réalisation *
Charges à caractère général	215 013	99 %
Charges de personnel	1 769 471	98 %
Charges de gestion courante	2	4 %
Divers	40	20 %
Total	1 984 526	

*Dépenses effectives / crédits budgétaires *100

Les charges de personnel représentent 89 % des charges de fonctionnement.

Evolution des dépenses de fonctionnement en K euros



2/-Les produits de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont divisées en six catégories :

1. La fiscalité directe locale
2. Les subventions et participations de l'Etat et des autres collectivités (dont les dotations)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics)
4. Les produits financiers (produits des placements...)
5. Les produits exceptionnels (produits des cessions d'immobilisation...)
6. Les produits calculés (reprises sur amortissements et provisions)

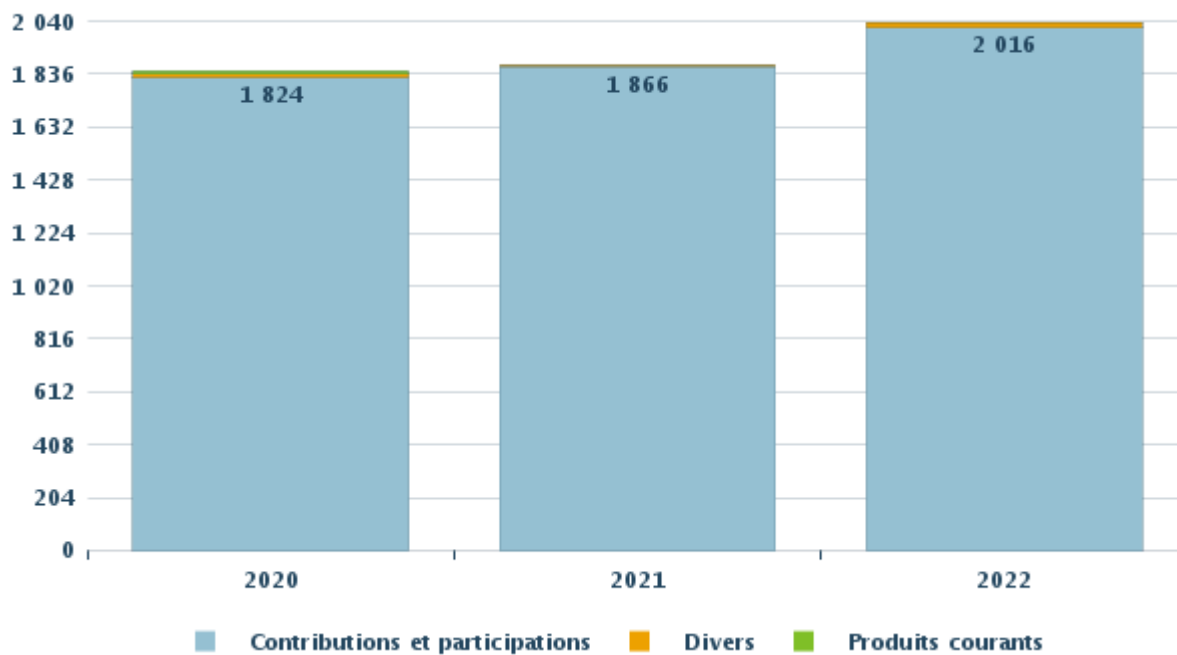
Réalisation des recettes de fonctionnement en euros en 2022

	Montant	Taux de réalisation *
Contributions et participations	2 016 000	97 %
Produits courants	1	Inférieur à 1 %
Divers	20 494	114 %
Total	2 036 495	

*recettes effectives / crédits budgétaires *100

Les contributions et participations représentent 99 % des recettes de fonctionnement.

Evolution des recettes de fonctionnement en K euros



3/-La section d'investissement :

Aucune dépense en 2022

4/-Le résultat :

Le résultat est égal à la différence entre la totalité des produits et des charges de fonctionnement constatés au cours de l'exercice.

Il tient compte des dotations et reprises sur amortissements et provisions.

Il équivaut au solde positif ou négatif de la section de fonctionnement qui apparaît dans le compte administratif.

Le résultat traduit l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité constaté au cours de l'exercice.

Tableau de calcul du résultat

Produits de fonctionnement	2 016 001
Charges de fonctionnement	-1 964 032
Résultat de l'exercice	51 969

Année : 2021

Population : 659 048 h

Strate : SDIS type B

Nomenclature comptable : M61

Situation de la strate : DEFINITIVE

SDIS : SDIS PUY-DE-DOME (28630001700014)

Type de Budget : BP SEUL

Nombre de SDIS(s) traitées pour la France Entière: 37 soit 100% de la catégorie démographique de la France entière

Fiche n°1 : Les ratios de niveau

	en milliers d'euros	en € par habitant	en € par habitant pour la catégorie
FONCTIONNEMENT			
Total des produits de fonctionnement = A	54 062	83	85
Produits de fonctionnement CAF	52 893	80	81
dont Prestations de services et ventes de produits	1 215	2	3
Dotations et participations	51 573	78	77
dont contributions et participations de l'État	0	0	1
dont contributions et participations des régions	0	0	0
dont contributions et participations des départements	32 672	50	43
dont contributions et participations des communes	7 063	11	15
dont contributions et participations des groupements de collectivités	11 775	18	18
Total des charges de fonctionnement = B	57 001	86	83
Charges de fonctionnement CAF	50 893	77	72
dont Charges de personnel (montant net)	41 872	64	60
Achats et charges externes (montant net)	7 868	12	11
Subventions et contingents	788	1	1
dont contributions obligatoires et participations	251	0	0
Subventions	454	1	1
Charges financières	322	0	1
Résultat comptable = A - B = R	-2 039	-3	2
Capacité d'autofinancement brute = CAF	2 000	3	8

INVESTISSEMENT			
Total des Ressources d'investissement budgétaires = C	13 377	20	19
dont : FCTVA	723	1	2
Subventions d'investissement reçues	814	1	2
Produits des cessions d'immobilisations	60	0	0
Emprunts souscrits	5 200	8	3
Total des emplois d'investissement budgétaires = D	14 377	22	19
dont : Dépenses d'équipement directes	8 825	13	12
Subventions d'équipements versées	80	0	0
Remboursement en capital des emprunts	2 901	4	3
Besoin de financement résiduel = D - C	1 000	2	-0
Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0
Besoin de financement de la section d'investissement	1 000	2	-0
Résultat d'ensemble	-3 039	-5	2
DETTE			
dont encours des dettes bancaires et assimilées	26 964	41	29
dont encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21	26 964	41	29
Annuité des dettes bancaires et assimilées (1)	3 222	5	4

Fiche n°2 : Les ratios de structure

	en milliers d'euros	en € par habitant	en € par habitant pour la catégorie
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT			
Excédent Brut de fonctionnement = EBF	2 228	3	8
Résultat Comptable = A - B = R	-2 039	-3	2
Produits de fonctionnement CAF	52 893	80	81
Charges de fonctionnement CAF	50 893	77	72
Capacité d'autofinancement = CAF	2 000	3	8
CAF nette des remboursements de dettes bancaires et assimilées	-900	-1	5

	ratio du SDIS	ratio de la strate d'appartenance
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT REELS		
dont Prestations des services et ventes de produits	2,30 %	3,42 %
Dotations et participations	97,50 %	95,77 %
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT REELLES		
dont Charges de personnel (montant net)	82,28 %	82,70 %
Achats et charges externes (montant net)	15,46 %	14,89 %
Subventions et contingents	1,55 %	1,29 %
dont contributions obligatoires et participations	0,49 %	0,27 %
Subventions	0,89 %	0,85 %
Charges financières	0,83 %	0,91 %
POURCENTAGE DANS LES RECETTES D'INVESTISSEMENT		
FCTVA	5,40 %	9,06 %
Subventions d'investissement reçues	6,09 %	11,01 %
Produits des cessions d'immobilisations	0,45 %	2,25 %
Emprunts souscrits	38,87 %	13,24 %
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'équipement directes	61,39 %	61,02 %
Subventions d'équipements versées	0,58 %	0,51 %
Remboursement en capital des emprunts	20,18 %	16,09 %
AUTRES RATIOS		
CAF/Produits de fonctionnement CAF	3,78	10,16
Encours des dettes bancaires et assimilées/CAF	13,48	3,57
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 44121/CAF	13,48	3,58
Annuités des dettes bancaires et assimilées/EBF	144,64	44,04

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 168 a été renseigné

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20230630-23_09150-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023